



Industrie

Ce que prépare

l'Europe

Lobbying.
Dans le cadre de son plan de relance, l'Union vient de décider 5 milliards d'euros de soutien à l'industrie. Ici, José Manuel Barroso, le président de la Commission européenne (premier plan à gauche).

Fortement impactée par la législation européenne, l'industrie redoute une nouvelle salve de la part des nouveaux parlementaires qui seront élus d'ici le 7 juin. Le lobbying reste la meilleure parade à un dispositif longtemps mal maîtrisé par les Français.

L'Union sous influence

➤ **15 000** lobbyistes environ travaillent en permanence à Bruxelles.

➤ **30 %** environ d'entre eux représentent des fédérations professionnelles et 10 % des entreprises. Les ONG et les syndicats occupent également chacun 10 % des lobbyistes.

➤ Face à eux, la Commission européenne s'appuie sur **32 000** fonctionnaires, pour élaborer ses directives.

Plan Climat, paquet Télécom, paquet pharmaceutique... L'agenda des dossiers chauds qui attend les parlementaires européens élus du 4 au 7 juin est chargé. Certains à haute teneur diplomatique, comme l'approvisionnement en gaz de l'Europe. D'autres plus sensibles du côté du consommateur, comme les profils nutritionnels des produits agroalimentaires. Les eurodéputés, puis les nouveaux commissaires vont également ouvrir de lourds chapitres, telle la réduction de l'érosion de la biodiversité.

Echapper au super-législateur européen devient mission impossible. « Dans la gestion de l'eau ou des déchets, tout se décide à Bruxelles. C'est fondamental de comprendre en amont ce qui s'y prépare », reconnaît Cédric de Meeûs, l'un des lobbyistes de Veolia Environnement. En trois ans, l'effectif de son bureau, installé à proximité du Parlement, est passé de une à quatre personnes. Comme Veolia, les grandes entreprises françaises, déjà

représentées pour la plupart à Bruxelles, ont étoffé et professionnalisé leurs bureaux permanents auprès des institutions communautaires ces dernières années. « Représentant à Bruxelles n'est plus un poste honorifique. Il est confié à des opérationnels seniors », reconnaît Stéphane Desselas du cabinet de lobbying Athenora. Alstom a ainsi recruté en 2007 la Britannique Joan MacNaughton, l'ancienne directrice de l'énergie de Tony Blair. Avec pour première tâche de constituer un bureau bruxellois. La SNCF a, de son côté, débauché le patron de Thalys, Jean-Michel Dancoisne, pour rattraper son déficit d'image face à la Deutsche Bahn allemande.

Une stratégie qui a réussi aux grands énergéticiens et à leurs équipementiers, incontestablement les plus efficaces à Bruxelles en ce moment. Réunis avec des ONG au sein de la plate-forme technique « Zero émission plate-forme » (ZEP) pour promouvoir la séquestration de CO₂, les industriels, dont Vattenfall, Siemens Alstom, General Electric ou EdF, ont réussi à décrocher il y a quelques jours 20 % de l'enveloppe consacrée à l'énergie au titre du plan de relance européen, soit 1,05 milliard d'euros. Sensibilisé pendant dix-huit mois par la ZEP sur l'intérêt de la capture du CO₂, le député britannique Chris Davies a aussi milité au Parlement pour accorder 300 mil-



"80 % des décisions qui affectent les entreprises sont prises au niveau européen. Nous exhortons les députés à placer leur compétitivité au centre de leur campagne et de leurs actions."

Ernest-Antoine Seillière, président de BusinessEurope, représentant les entreprises au niveau européen.



PARLEMENT EUROPÉEN/CEA

lions de tonnes de quotas d'émissions de CO₂ gratuits aux projets développés par la plate-forme.

LE RETARD DES FÉDÉRATIONS FRANÇAISES

A l'inverse des grandes entreprises, les fédérations françaises restent peu présentes. Un handicap pour les PME. Car rares sont celles qui, comme les industriels de l'agroalimentaire breton, représentés par le lobby Breizh Europe, disposent d'un accès direct aux institutions. L'Union française de l'électricité, le lobby des électriciens recrute cette année seulement un responsable des affaires européennes. Quant à la fédération de l'industrie agroalimentaire, elle réfléchit à la nomination d'un « monsieur Europe », chargé de « représenter les spécificités françaises à Bruxelles ». Son équivalent italien, Federalimentare, y emploie déjà cinq personnes...

Domage. Car dans les couloirs du Parlement ou de la Commission, tout le monde a droit au chapitre : les

15 000 lobbyistes représentant les ONG, les fédérations ou les entreprises. « La Commission est ouverte sur l'extérieur et écoute tous les avis avant de prendre une décision collégiale. Avec 30 000 fonctionnaires, elle a besoin de l'expertise technique des entreprises ou des ONG », souligne un ancien haut fonctionnaire européen. « Jamais personne ne m'a refusé un rendez-vous », reconnaît Cédric de Meeûs. Parmi les priorités actuelles de Veolia : la discussion avec la Commission sur la révision de la directive boue, envisagée en 2011. Pour peser réellement, les industriels français, longtemps à la traîne des Anglo-Saxons, ont dû adapter leurs stratégies. « Les Français ont longtemps eu une vision trop politique. Ils n'intervenaient qu'au niveau du Conseil, où siègent les Etats membres, en négligeant le Parlement ou les contacts avec les administrateurs de la Commission », remarque Yves de Lespinay, du cabinet Clan Public Affairs.

Depuis quelques années est apparu un dernier échelon pour le lobbying : la

Un Parlement influent

La machine réglementaire européenne repose sur trois piliers.

➤ **La Commission propose et prépare** les projets de directive et de règlement. Elle est présidée par le portugais José Manuel Barroso, dont le mandat s'achève en octobre.

➤ **Le Conseil réunit les ministres des 27 Etats membres.** Il adopte les textes. Depuis le traité de Maastricht (1993), le Parlement est associé à l'adoption de très nombreux textes (codécision), sauf dans certains domaines, comme la politique étrangère.

➤ **Le Parlement (PE) représente les peuples,** son président sortant est Hans-Gert Pöttering. Preuve de sa montée en puissance, le PE a adopté 470 textes depuis 2004, en codécision. Il joue un rôle très actif en matière d'amendements, mais aussi d'avis. Le Traité de Lisbonne, dont l'adoption pourrait intervenir à l'automne, après le nouveau vote irlandais, étend la codécision. Il prévoit aussi un Président du Conseil élu par les Etats pour deux ans et demi, mettant fin aux présidences tournantes.


« comitologie ». La procédure, une fois le texte adopté par le Parlement et le Conseil, réunit les représentants des Etats membres et la Commission, pour définir les annexes et les modalités de mise en application de la réglementation. Les annexes de Reach sont ainsi toujours en examen. A Bruxelles, le lobbying ne s'arrête jamais. ▀

À BRUXELLES, SOLÈNE DAVESNE

Suite page 16 ►

► Suite de la page 15

Environnement Le grand œuvre de l'Union

 En matière d'environnement, 80 % de la législation nationale provient des directives ou des règlements européens. La précédente mandature n'a pas chômé sur le sujet et la prochaine ne devrait pas ralentir la cadence.

CHANGEMENT CLIMATIQUE L'adoption des quatre directives du plan Climat en décembre 2008 (lire ci-dessous) n'est que le début d'un long processus. Le système européen d'échange d'émissions de gaz à effet de serre (ETS) doit encore être prolongé après 2013. De négociations (houleuses) sont prévues entre Etats et institutions européennes, afin de définir quels secteurs (sidérurgie, chimie...) auront droit à des quotas gratuits, en quelle quantité et pour quelle durée.

Autre point épineux : le financement et l'aide promis aux pays émergents (Chine, Inde, pays d'Afrique). Le Conseil en discute en ce moment. Cet élément est crucial pour les convaincre d'entrer dans un processus contraignant de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. De l'issue des négociations internationales post-Kyoto à Copenhague en décembre dépend aussi le degré de contrainte carbone dans l'Union. L'Europe a prévu un engagement de réduction de 30 % (et non plus de 20 %), si un accord mondial était trouvé.



GEORGE HERBENIHH-REA

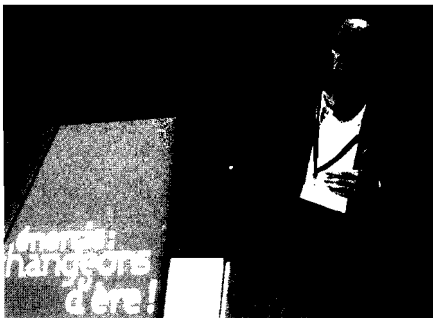
Débat. Des pourparlers sont prévus entre les Etats et les institutions pour définir quels secteurs bénéficieront des quotas gratuits de CO₂.

POLLUANTS Des émissions revues à la baisse. La révision de la directive de 1996 sur la prévention intégrée de la pollution est un dossier brûlant pour l'industrie, avec 52 000 installations européennes (6 500 en France) soumises au texte, dont l'objectif est de prévenir et de contrôler la qualité de l'air, de l'eau et des sols. La nouvelle version va fusionner sept directives autour de ces contrôles. Amorcée par la Commission en décembre 2007, elle passera en seconde lecture dès la rentrée. Au grand soulagement des industriels, le concept de recours aux « meilleures techniques disponibles » devrait être clarifié.

Claude Turmes, l'homme à convaincre

Voilà un visage que les industriels risquent fort de retrouver dans les couloirs du Parlement. Claude Turmes est tête de liste des Verts luxembourgeois. Sur l'énergie et l'environnement, c'est l'un des parlementaires clés. Il a ainsi été l'un des rapporteurs des paquets Energie-climat. Il est de toutes ces batailles qui peuvent faire grincer des dents les industriels. Pour autant,

il dit avoir « le plus grand respect » pour eux. « Pour comprendre les réalités du marché, j'identifie les acteurs majeurs », lance-t-il. Claude Turmes cherche les rencontres directes lors de conférences ou de réunions d'échange, car il n'est pas fan du contact avec les fédérations : « Elles représentent souvent le plus petit dénominateur commun entre industriels. » Quant aux lobbyistes, « ce sont des ambassadeurs. Y a-t-il plus ennuyeux que de discuter avec des personnes n'ayant pas la liberté de parole ? ». ▀



GILLES ROLLIER-REA

BIODIVERSITÉ Après la lutte contre le CO₂, la réduction de l'érosion de la biodiversité sera le prochain chantier environnemental de l'Union. Même si aucun texte n'est en préparation, le rapport très remarqué de Pavan Sukhdev, commandé par la Commission, sur l'impact économique de la perte de biodiversité pourrait constituer le socle d'une véritable politique.

D3E, ROHS, BIOCIDES... Plusieurs directives sont en cours de révision. Celle concernant le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), adoptée en 2002, devrait être simplifiée. Même objectif pour la directive sur la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses (RoHS) ou celle sur l'usage des biocides. Les trois vont être examinées en première lecture par le Parlement. ▀

AGATHE REMOUÉ ET CAMILLE CHANDÈS

LES GRANDES DÉCISIONS DEPUIS 2004

Décembre 2008 Règlement sur l'étiquetage chimique (CLP-SGH). Celui-ci réalise l'harmonisation de l'étiquetage des produits dangereux.

Il doit s'appliquer aux substances le 1^{er} décembre 2010 et aux mélanges le 1^{er} juin 2015.

Décembre 2008 Paquet Energie-climat. Ces quatre directives (2008/13 à 16) encadrent l'évolution du système d'échange de permis d'émissions de gaz à effet de serre ; l'utilisation d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le captage et stockage du CO₂.

Novembre 2008 Directive cadre déchets (objectifs de recyclage et valorisation), qui devrait être transposée en droit français en décembre 2010.

Décembre 2006 Règlement Reach sur le contrôle des substances chimiques. Applicable immédiatement dans l'ensemble de l'Union. ▀

Energie Sécurité, liberté et efficacité



APPROVISIONNEMENT EN GAZ North ou South Stream, Nabucco...

Très politiques, les projets d'itinéraires bis pour acheminer le gaz russe vers l'Europe seront au programme du prochain Parlement. Traumatisée par les crises russo-ukrainiennes, l'Europe ne saurait tolérer un nouvel accroc à sa sécurité d'approvisionnement. Un texte sur le sujet existe (directive 2004/67), mais le commissaire à l'énergie va proposer de le réactualiser, sans doute dès l'été.

L'instauration d'un seuil minimum de gaz mis à disposition des pays en pénurie - à l'image des 10 % qui existent pour l'électricité - a peu de chance de voir le jour. En revanche, l'obligation d'un stock exprimé en nombre de jours (comme pour le pétrole) et celle de rendre les

flux dans les réseaux réversibilité sont envisagés.

CONCURRENCE Les directives 2003/54 et 2003/55 du 26 juin 2003 auront bientôt vécu. Elles formaient le deuxième paquet Energie, après le premier (1996-1998), qui avait enclenché une révolution copernicienne : la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz. Le 22 avril, le Parlement a voté un troisième paquet, que le Conseil doit encore approuver. Parmi les textes les plus attendus figure celui sur la séparation patrimoniale (« unbundling ») entre activités de production, transport et distribution (sur le mode EDF, RTE et ERDF). Une disposition contre laquelle la France s'est longtemps battue.

Outre une norme sur l'harmonisation des factures d'électricité, il faut également suivre la création de l'Acer, Suite page 18 ►

Jean-Marie Devos, "plein gaz" à Bruxelles

A 57 ans, après une carrière dans la chimie, Jean-Marie Devos, le secrétaire général d'Eurogas, l'association qui représente les « gaziers », aligne un septennat dans le maquis bruxellois. Il sait parfaitement à quelle porte frapper pour transmettre son point de vue, notamment au Parlement, auprès de la commission Industrie, recherche et énergie (Itre) et de sa présidente sortante, la conservatrice allemande Angelika Niebler. Il sait faire valoir son expertise au bon moment.

En janvier, au plus fort de la crise russe, il était en contact permanent avec le commissaire à l'énergie, Andris Piebalgs. « Il est venu me voir dans les 24 heures suivant la coupure du gaz à l'Ukraine », raconte-t-il. Crise ou pas, son credo est simple : « Ne pas surréglementer, diversifier les approvisionnements, peser face aux mammoths que sont le russe Gazprom ou l'algérien Sonatrach. » ■

D.R.



PASCAL SITTLEIREA

Affichage. Une nouvelle échelle de valeurs est à l'étude sur l'étiquette énergie apposée sur les appareils électroménagers.

► Suite de la page 17 L'Agence pour la coopération entre régulateurs, qui veillera au bon développement des réseaux et des interconnexions transfrontalières. Plusieurs eurodéputés plaident déjà pour un quatrième

paquet, jugeant la concurrence encore insuffisante.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE Au sein du paquet Climat, dont le principe a été adopté fin décembre, l'un des trois axes concerne l'efficacité énergétique : 20 % à gagner d'ici à 2020. Le nouveau Parlement devra (avec le Conseil et la Commission) rendre cet objectif concret, voire contraignant, comme le souhaite la députée française Anne Laperrouze.

L'Europe possède déjà des textes en ce sens : livre vert 2005/265, directive 2006/32, communication 2006/545 présentant un plan d'actions sur 2007-2012. Parmi les mesures attendues : une refonte de la directive 2002/91 sur la performance énergétique des bâtiments, ainsi que de nouveaux travaux normatifs sur la mise en veille des appareils, l'éclairage, le « green IT » ou l'étiquette énergie des téléviseurs, dont le Parlement a rejeté la dernière mouture. ■ **GUILLAUME MAINCENT**

LES GRANDES DÉCISIONS DEPUIS 2004

Avril 2009 Vote au Parlement du troisième paquet Énergie. Il nécessite un dernier vote au Conseil des ministres, les textes d'application et les transcriptions (sous dix-huit mois).

Juin 2007 Règlement 715/2007 sur les normes Euro 5 et Euro 6 sur les rejets de polluants au pot d'échappement. Entrée en vigueur en septembre 2009 et 2014.

Avril 2006 Directive 2006/32/CE sur l'efficacité énergétique. Elle sera transposée, en retard, en France avec la loi Grenelle 1.

Septembre 2005 Règlement numéro 1775/2005 sur les conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz.

Avril 2004 Directive 2004/67 sur la sécurité d'approvisionnement, qui sera bientôt révisée. ■

Auto et transports très encadrés



Sécurité, environnement, homologation. L'automobile et les transports sont depuis 1970, l'une des plus encadrées avec plus de 80 directives.

CO₂ Dans le cadre du règlement COD/2007/0297 sur la consommation de véhicules, la perspective d'une moyenne de 95 g/km d'émissions de CO₂ par constructeur en 2020 fait encore débat. Votée, mais toujours en attente de publication au

Journal officiel européen, elle modifiera les comportements d'achat des automobilistes, mais aussi les stratégies industrielles. Et validera certains choix technologiques, comme le futur trois cylindres/1 000 cm³ de PSA, qui pourra développer 100 ch. en émettant moins de 100 g. Cela donne un sens à la voiture électrique ou pousse même Ferrari ou Porsche à intégrer des contraintes de consommation.

SÉCURITÉ Dans le cadre du programme Sécurité générale pour les véhicules à moteur, dont la plupart des mesures seront applicables en 2014, l'Europe impose des règles visant à accélérer les progrès. Parties des premières réglementations sur l'obligation des rétroviseurs ou des ceintures de sécurité au début des années 1970, celles-ci conduisent à généraliser le recours des innovations techniques mises au point par les constructeurs

Thierry Bourdillon célèbre l'harmonisation



Responsable du service homologation et coordination technique à l'Union technique de l'automobile, du motorcycle et du cycle, Thierry Bourdillon joue les experts entre le ministère des Transports et la direction de l'automobile à Bruxelles. Pour lui, l'Europe est une simple évidence : « Les constructeurs y ont goûté et apprécient. Imaginez : depuis le 29 avril, la seule directive 2007/46 généralise l'harmonisation des homologations et leur donne accès, en véhicules particuliers, en

utilitaires et en transports en commun, à un marché de 27 pays ! » Parce que l'industrie automobile a été l'une des premières à s'impliquer dans l'Europe, il assure, par ailleurs, que « les échanges y sont assez faciles et nombreux, car les directives automobiles naissent d'un dialogue entre États membres, constructeurs, équipementiers et associations de consommateurs ». Et, cela ne gêne rien, Philippe Jean, le chef de l'unité automobile à la Commission est un Français. ■ A.L.



Sécurité. L'Europe propose, dès les années 1970, les premières réglementations sur l'obligation des ceintures de sécurité dans les véhicules.

et les équipementiers. Les designers doivent, eux, réimaginer le style de leurs futurs capots en tenant compte de nouveaux critères de protection pour les piétons.

TRANSPORT PLUS SÛR Dans le transport de marchandises, c'est un peu la soupe à la grimace. La direction générale pour l'énergie et le transport (DG Tren) souhaite imposer des contraintes sécuritaires pour le fret intra-communautaire. « Nous devons être vigilants pour éviter d'avoir une norme différente de celle qui est imposée au transport international, car elle multiplierait les contraintes pour les entreprises », s'inquiète Anne Sandretto, spécialiste de la douane et des nouvelles technologies à la fédération professionnelle TLF. Toujours à propos de la sécurité, un règlement CE 300/2008, applicable dès le printemps 2010 dans le transport aérien, va renforcer les contraintes pour les agents habilités chez les commissionnaires.

Enfin, le projet de directive COD/2008/0263, sur le transport intelligent, risque d'imposer des équipements embarqués pour suivre en temps réel les véhicules. Elle doit aussi exiger des solutions technologiques pour réduire les émissions de CO₂. Et toujours à propos d'environnement, l'Ecotaxe devrait entrer en application en 2011,

uniquement en France, en Allemagne et en Autriche. Une Europe à deux vitesses qui risque de rendre plus vulnérables les routiers des pays les plus « verts ». ▀

ANNE LEVEILLÉ
ET OLIVIER COGNASSE

LES GRANDES DÉCISIONS DEPUIS 2004

Janvier 2009 Règlement (CE) 78/2009 sur la protection des piétons et autres usagers vulnérables de la route.

Mai 2009 Le règlement 3118/93 CEE qui libère le cabotage en Europe est étendu aux sept pays entrés dans l'Europe en 2004.

Décembre 2008 Adoption du paquet Erika III, qui prévoit une prévention renforcée des accidents maritimes et des pollutions. Entrée en application en 2011.

Octobre 2007 Directive 2007/58, qui gère l'ouverture du transport international de voyageurs. Entré en vigueur en janvier 2010.

Depuis 2005 Le groupe Cars 21 travaille, sur dix ans, à harmoniser les législations, à sécuriser et à dépolluer les voitures, en intégrant les contraintes techniques et économiques des constructeurs. ▀

► Suite de la page 19

Agroalimentaire Menu chargé



Sécurité sanitaire, traçabilité... L'alimentaire est l'un des secteurs où l'Union intervient le plus. Sans parler de l'agriculture.

PROFILS NUTRITIONNELS Depuis le début de 2007, le règlement 1924/2006 sur les allégations nutritionnelles et de santé impose aux industriels qui veulent apposer ce type de commentaire sur leur produit que ce dernier respecte un « profil nutritionnel » correct (taux de sucre, de graisses, de sel). La définition de ces profils par la Commission (prévue dans le texte) donne lieu à un lobbying intense entre industriels, associations de consommateurs et Etats membres. Pour l'heure, il n'y a aucun accord. Le texte définitif a déjà six mois de retard. Il ne sera pas publié avant fin 2009. Parallèlement, le règlement prévoit que l'Aesa établisse une liste d'allégations santé autorisées, sujet très conflictuel pour des entreprises comme Danone.

ETIQUETAGE La Commission veut revoir les directives 2000/13 et 90/496 sur l'étiquetage des produits et l'affichage de leur composition nutritionnelle (teneurs en nutriments). « Le projet est suspendu, les discussions reprendront en septembre, explique Clémence Malaret, chargée de mission à l'Ania. La Commission devrait faire une nou-



Lobbying. Les industriels ont bataillé contre le règlement sur les allégations santé, qui limitera leur marketing.

velle proposition, qui sera examinée par le Parlement ».

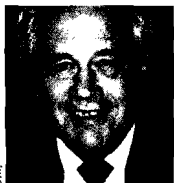
EMBALLAGES PLASTIQUES Le secteur de l'emballage surveille la refonte des directives sur les matières plastiques destinées au contact alimentaire, regroupant et simplifiant une douzaine de textes. Selon Benoit Lefebvre, le responsable des affaires réglementaires chez Elipso (Syndicat des fabricants d'emballages plastiques), « le projet fait peur à l'industrie. Il change la base de nos tests de matériaux et pourrait nous obliger à tous les refaire, y compris sur les produits déjà commercialisés ». Le lobbying du secteur sera-t-il suffisant pour empêcher un vote début 2010 ?

OGM Les OGM seront encore au menu des futurs eurodéputés et commissaires. Aucune autorisation n'a été délivrée depuis longtemps (24 variétés destinées à l'alimentation animale et humaine sont actuellement autorisées ; une seule pour la culture, le maïs MON 810). Le Conseil ne dégage pas de majorité pour accepter ou refuser la commercialisation de nouveaux OGM. Il reviendra à la nouvelle Commission de débloquer la situation.

RÉOUVERTURE DU CHANTIER PAC La réforme de la Politique commune de pêche (PCP) en 2012, puis celle de la Politique agricole commune (PAC) en 2013, sont deux des gros chantiers à venir. « Nous ne sommes pas directement touchés, mais nous transformons une bonne part de la production agricole et de la pêche, donc cela nous concerne », explique Clémence Malaret. Les industriels devront établir une position ces prochains mois. ▀

**PATRICK DENIEL,
CAMILLE CHANDÈS ET OLIVIER COGNASSE**

Robert Volut déplore la voix faible des PME



Deux sièges sont dévolus aux industriels français au sein du conseil d'administration de la Confédération des industries agroalimentaires (Ciaa), la voix du secteur à Bruxelles. Pour y faire entendre la multitude de PME françaises qui œuvrent dans l'agroalimentaire, l'Ania y a nommé Robert Volut, le président de la Fédération des industriels de la charcuterie traiteur (Fict). Il y siège aux côtés de Patrick O'Quin, le responsable des relations extérieures chez Danone, qui représente les grands groupes.

« Mon homologue est le véritable ministre des Affaires étrangères de Danone ! Les organisations collectives sont animées par les multinationales. Elles ont des moyens humains à y consacrer, notamment dans les commissions de travail. Pas les PME », regrette cet ancien dirigeant d'entreprise, qui partage son temps entre la présidence de la Fict, une représentation chez son homologue européenne, le bureau de l'Ania, et la Ciaa. ▀ P.D.

LES GRANDES DÉCISIONS DEPUIS 2004

Décembre 2008 Trois règlements (1332/2008, 1333/2008 et 1334/2008) sur les additifs, enzymes et arômes unifient les procédures d'autorisation, et établissent une liste des ingrédients autorisés. Ils seront applicables début 2010 et début 2011.

Septembre 2007 La directive 2007/45 libéralise les formats d'emballage pour plusieurs catégories de produits. Entrée en application le 11 avril 2009.

Décembre 2006 Règlement 1924/2006 sur les allégations nutritionnelles. Entrée en vigueur le 19 janvier 2007.

Avril 2004 le paquet Hygiène (règlements 852/2004 et 853/2004) impose de nouvelles obligations en termes d'hygiène des denrées pour l'alimentation humaine et animale. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. ▀

Santé Délicats

consensus

MÉDICAMENTS Après plusieurs reports, la Commission a publié le paquet pharmaceutique le 10 décembre 2008. Il contient plusieurs projets de directives concernant la lutte contre la contrefaçon, l'information et la sécurité des patients, et enfin la pharmacovigilance (suivi des effets secondaires des médicaments). « Celle sur la contrefaçon est la plus avancée », indique Philippe Lamoureux, le directeur général du Leem (Les Entreprises du médicament). Mais pour le reste, les Etats ont du mal à trouver des consensus du fait de la disparité des systèmes de santé et des sensibilités différentes. Par exemple, si l'information directe des patients par les laboratoires pharmaceutiques est interdite en France, d'autres pays y sont moins opposés.

EXPÉRIMENTATION ANIMALE La directive sur l'expérimentation animale de 1986 est en cours de révision. Après un premier texte très contraignant qui pénalisait la recherche académique et privée, celui proposé aujourd'hui par la Commission est un bon compromis, de l'avis des industriels. Le dossier devrait suivre son cours.

NANOMATÉRIAUX La mise en place d'une réglementation, en complément de Reach, fait len-

tement son chemin. En mars 2009, des projets de refonte des règlements relatifs aux cosmétiques et aux nouveaux aliments ont été adoptés en première lecture au Parlement. Des amendements visent à prendre en compte les propriétés spécifiques des nanomatériaux et les risques éventuels pour les consommateurs. Le 24 avril 2009, le Parlement a adopté un texte plus général demandant à la Commission de renforcer le cadre réglementaire, en prévoyant notamment un étiquetage des produits incluant des nanomatériaux et la création, pour 2011, d'un inventaire des nanomatériaux. ■ ANNE PEZET,

AVEC THIERRY LUCAS

LES GRANDES DÉCISIONS DEPUIS 2004

Novembre 2007 Règlement 1394/2007 sur les médicaments de thérapie innovante (thérapie génique, cellulaire somatique et ingénierie tissulaire).

Appliqué fin 2008, il fixe les règles d'autorisation et de pharmacovigilance.

Décembre 2006 Règlement 1901/2006 relatif aux médicaments à usage pédiatrique. Il impose des tests sur les enfants pour obtenir des produits plus efficaces et sûrs en pédiatrie.

Mars 2004 Règlement 726/2004 sur l'autorisation de mise sur le marché et sur la surveillance des médicaments à usage humain et vétérinaire. Au menu, plus de transparence dans le dispositif, plus d'indépendance des agences, et la création d'un plan de gestion des risques pour la pharmacovigilance.



Douanes. Saisie de 224 000 cachets contrefaisant les marques Viagra et Cialis à Roissy, en janvier 2008.

► Suite de la page 21

High-tech Les télécoms au cœur des débats



Ouverture. Le déploiement de la fibre optique devrait permettre l'entrée de nouveaux opérateurs.



La réforme des télécommunications (paquet Télécoms), approuvée dans sa première version par le Conseil le 27 novembre 2008 et qui doit faire l'objet d'un vote définitif en juin après amendements parlementaires, est le dossier brûlant dans la high-tech.

CONCURRENCE La Commission avait publié une recommandation en novembre 2007 afin que le dévelop-

pement de la fibre optique favorise la concurrence en ouvrant les fourreaux existants aux nouveaux opérateurs. Un élément clé, car le génie civil représente l'essentiel des investissements. Mais les opérateurs historiques résistent.

DIVIDENDE NUMÉRIQUE L'arrêt de la télévision analogique va libérer des fréquences. Dites « en or » (à longue portée et donc économes en infrastructure), elles serviront de base à des services internet à haut débit sans fil. Viviane Redding, la commissaire chargée de la société de l'information, veut des « décisions ambitieuses », c'est-à-dire, notamment, que les Etats membres se mettent d'accord sur l'utilisation des plages de fréquences.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE Cette question a été en partie réglée par une directive de juillet 2002 (modifiée en mars 2006), qui définit les catégories de données à conserver et leur durée de conservation. Le traitement de ces données dans le cadre de la coopération judiciaire reste en gestation. Un cadre européen sur l'identification électronique devrait être instauré en

2010. La Commission veut aussi régler la conservation des données personnelles collectées par les sociétés internet type Google ou Facebook. ▀

PATRICE DESMEDT

LES GRANDES DÉCISIONS DEPUIS 2004

Septembre 2007 Vote du budget de Galileo, projet vital pour l'indépendance de l'Europe dans le domaine de la géolocalisation

Mai 2007 Le Parlement fixe les conditions de la baisse des tarifs de l'itinérance voix transfrontière (roaming) : 0,49 euro HT/mn pour les appels envoyés et 0,24 euro HT/mn pour ceux reçus.

Novembre 2006 Décision de la Commission sur l'harmonisation du spectre radioélectrique pour les dispositifs d'identification par radiofréquence (RFID) utilisant la bande UHF.

Mars 2006 Directive sur la conservation de données générées ou traitées dans le cadre de services de communication. ▀

Social Une harmonisation difficile



Les réalités et pratiques sociales très différentes des Etats membres rendent souvent les négociations difficiles. Si certains sujets font l'unanimité, d'autres ont du mal à avancer, voire même à être simplement mis à l'ordre du jour, comme le salaire minimum.

TEMPS DE TRAVAIL C'est un sujet de discorde en débat depuis 2004. Les députés européens qui souhaitent supprimer les dérogations prévues par la directive sur le temps de travail se sont opposés au Conseil des ministres en vain. Car si le temps de travail est limité à 48 heures hebdomadaires, une clause de non-participation, ou « opt out », permet aux Etats qui le souhaitent d'y déroger : 15 des 27 Etats de l'Union y ont recours, dont le Royaume-Uni. Aucun com-



Madrid. Mobilisation syndicale européenne pour l'emploi, le 14 mai.

promis n'ayant été trouvé, la législation actuelle reste pour l'instant en vigueur.

CONGÉ MATERNITÉ La proposition de la commission des droits des femmes du Parlement de porter la durée du congé maternité à 20 semaines minimum (il est de 16 en France) divise.

Celui-ci étant financé par l'employeur dans certains pays comme l'Allemagne, des eurodéputés refusent cet allongement qui pourrait être un obstacle à l'accès à l'emploi des jeunes femmes. Le projet de directive porté par la Commission est de 18 semaines. ▀

NATHALIE TRAN

LES GRANDES DÉCISIONS DEPUIS 2004

Mai 2009 La directive 2009/38 renforce les prérogatives des comités d'entreprise européens.

Novembre 2008 Directive 2008/104 sur l'égalité de traitement des intérimaires

Novembre 2006 Directive 2006/123, dite « Bolkestein », sur la libéralisation des services. ▀